

Séance du vendredi 16 janvier 2026

Date de la convocation: 12/01/2026

Membres en exercice : 14

seize janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Votants: 9

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Jean-Jacques DEBIEVE, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Abstentions : 0

Représentés :

Excusés : Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

Absents:

FIXATION DES TARIFS DES AOT DE LA SALLE DU CONSEIL - (DE 014 2026)

Considérant que la Commune met à disposition la salle du conseil aux animateurs de yoga pour leurs séances et que la délégation de fonctionnement du Maire ne lui permet pas de fixer le montant des redevances, le Maire invite le conseil municipal à valider le montant des redevances pour les AOT. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, FIXE un montant de redevance annuelle de 200 € pour la mise à disposition sous forme d'AOT de la salle de conseil pour les séances de yoga.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER

Le Maire
Olivier MAGUET